

Juillet 2008

EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Nous essayons de rattraper notre retard et voici un nouveau numéro de votre *Bout d'chemin* avec de nombreux sujets et articles. Notre édito sera cette fois-ci essentiellement consacré à notre dernière Assemblée Générale qui a eu lieu le 6 juin dernier, après quelques péripéties que vous avez pu constater, puisque nous avons dû vous envoyer 2 convocations !

Aujourd'hui, tout est heureusement rentré dans l'ordre : cette A.G. s'est très bien passée, avec environ 45 personnes présentes, usagers ou bénévoles, de nouveaux administrateurs et un bilan 2007 très positif, tant financièrement que qualitativement ! Les personnes présentes ont pu lire de façon détaillée notre rapport moral et financier pour cette année passée. Vous pouvez si besoin le recevoir sur demande, ou par téléphone au 01.46.01.02.47.

Par ailleurs, et c'est pour nous le plus important, les Relais Locaux ont continué leur essor, lentement mais sûrement, avec des premiers financements qui nous ont permis de créer un poste d'animateur et un demi poste de coordination en fin d'année, pour mieux organiser et développer ces actions collectives à votre service.

Mais parlons du présent et de l'avenir ! L'année 2008 poursuit sa lancée positive de 2007, malgré un suspens lié aux différentes élections du début d'année, mais qui n'ont pas eu de conséquences négatives sur nos actions. Au contraire, nos partenaires continuent de nous faire confiance et nous devrions asseoir notre redressement financier puis consolider encore nos implantations.

Enfin, nous avons bénéficié d'un Dispositif Local d'Accompagnement, dispositif qui nous a permis de démarrer une prestation avec un consultant spécialisé pour nous aider à réfléchir au développement futur de nos activités. Ce dispositif va être prolongé en septembre, et va nous permettre de réfléchir avec vous sur le développement de nos Relais Locaux et de nos actions collectives. Profitez-en pour nous faire part de vos idées, remarques, suggestions et critiques si vous en avez. Notre animateur, Julien, se permettra d'ailleurs de vous solliciter par téléphone pour vous demander de répondre à un questionnaire concernant votre adhésion et vos souhaits d'implication dans nos activités et nos actions collectives.

A très bientôt donc et bon été à toutes et à tous !

Solidairement

Toute l'équipe de *Nouvelles Voies*

Quelques chiffres...

Coté Accompagnement Administratif et Juridique, nous avons donc, en 2007, tenu 1207 permanences, réparties sur 4 départements comme suit :

- . Dans les Hauts-de-Seine : 360 permanences ;
- . En Essonne : 576 permanences ;
- . Dans les Yvelines : 86 permanences ;
- . Dans le Val-de-Marne : 185 permanences ;

Lors de l'ensemble de ces permanences, nous avons assuré 4735 rendez-vous, reçu 3 406 personnes, et mis en place environ 1050 accompagnements personnalisés.

Nos partenariats publics se sont consolidés, à l'exception d'un seul, et nos implantations ont été pérennisées.

Nouvelles Vues

Notre action à Grigny

Grigny

C'est en décembre 2004, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne, que *Nouvelles Voies* a ouvert ses 2 permanences à Grigny. La première a débuté au centre social Marie Curie, à la Grande Borne ; la seconde au centre social Pablo Picasso de Grigny 2. Dès leur lancement, ces deux nouvelles permanences furent hebdomadaires ; elles le sont encore aujourd'hui. C'est Dominique Bardy qui reçoit chaque semaine les usagers de ces deux centres sociaux.

En quelques années, l'action de *Nouvelles Voies* s'est révélée être plus qu'utile à Grigny. Les conventions ont été renouvelées avec le département, et la ville finance depuis 2008 les groupes de parole co-organisés par l'Association et les deux centres sociaux.

Ville la plus pauvre de l'Essonne, Grigny bénéficie pour ces 2 quartiers que sont la Grande Borne et Grigny 2 d'un Grand Projet de Ville (GPV). Il s'agit d'un large plan de rénovation urbaine, en partie financé par l'Europe. Si cette action doit aussi permettre de redorer le blason de cette commune, son but essentiel est d'améliorer la vie des habitants. La ville connaît en effet une accumulation de difficultés sociales. Le taux de chômage a atteint plus de 15,7% en 2004, pour une moyenne départementale de 7,7%. Toujours en 2004, le taux de bénéficiaires des minima sociaux s'élevait à 19,7%, contre 7,2% à l'échelle de l'Essonne. L'échec scolaire y est massif. Dans ces deux quartiers sont concentrés de nombreuses personnes de nationalité étrangère, aux faibles ressources, dont

une partie primo arrivants.

La Grande Borne, à l'origine conçue comme la « cité des enfants », compte plus de 3 700 logements de type social. Grigny 2 est quant à elle une copropriété de 5 000 logements, la seconde plus importante de France.

Par le biais de ses permanences hebdomadaires, *Nouvelles Voies* reçoit donc les habitants de ces deux quartiers et propose un suivi administratif et juridique gratuitement. Chaque semaine, elle rencontre autant de demandes simples que de cas complexes. Du simple courrier au dossier de surendettement, *Nouvelles Voies* est devenu un acteur incontournable de l'accompagnement social à Grigny.

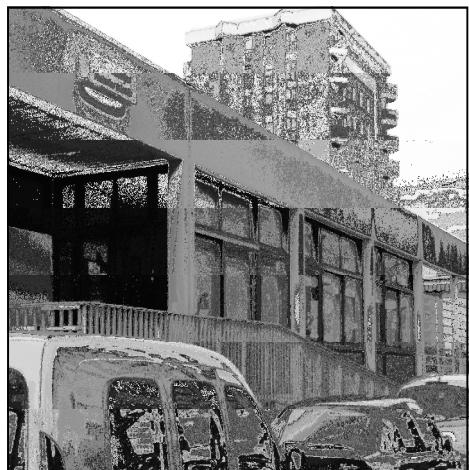
De nombreux dossiers sont suivis sur le moyen ou long terme, notamment auprès d'avocats, en droit des étrangers, de la famille ou du travail. En matière de droit de la consommation, *Nouvelles Voies* intervient auprès des personnes pour les aider dans la préparation de leur dossier de surendettement. C'est dans ces conditions qu'un territoire fragile comme celui de Grigny nécessite la présence d'acteurs sociaux, de terrain, pour résoudre les situations personnelles les plus délicates.

En 2008, c'est une réunion mensuelle qui est organisée par l'Association, conjointement avec les 2 centres sociaux, autour des thèmes récurrents lors des permanences.

Ainsi, afin de sensibiliser les habitants et usagers de l'Association, de prévenir cer-

-tains abus de droit, le réseau des adhérents a permis de mettre au point un relais local, qui fonctionne depuis maintenant 2 ans. Renforcer le lien social, mais aussi prévenir les situations les plus difficiles en organisant des groupes d'échanges, font désormais partie des missions de *Nouvelles Voies* à Grigny.

Ce partenariat a déjà permis de réunir des usagers autour de plusieurs thèmes tels que le droit du logement, le harcèlement au travail, le droit des étrangers avec explications des dernières lois, etc. En invitant à chaque fois un intervenant différent, ces actions permettent à tous ceux qui le souhaitent de s'approprier des notions bien souvent méconnues et de pouvoir faire face aux situations juridiques et administratives de manière plus sereine.



Centre Social Pablo Picasso, Grigny



Quartier de la Grande Borne, Grigny



Nouvelles Vues

Relais locaux

Longjumeau : le harcèlement au travail

Pour cette dernière rencontre à Longjumeau avant les vacances, l'association *Nouvelles Voies* a tenu à évoquer le thème du harcèlement moral au travail avec la participation de Maître RACLET JOSSE, avocate au barreau d'Evry.

La réunion a débuté par un tour de table permettant à chacun de se présenter et d'indiquer les raisons de sa participation au groupe d'échange sur le thème abordé.

Dans un premier temps, Maître RACLET JOSSE a tenté de définir le phénomène du harcèlement en en posant le cadre.

Ainsi, le harcèlement moral est caractérisé lorsqu'un salarié subit des actes répétitifs nuisibles au bon accomplissement de son travail. Dès lors, un acte ponctuel ne peut être reconnu comme relevant du harcèlement. Il est le fait d'un supérieur hiérarchique, ou d'un collègue qui a la même position hiérarchique.

Le harcèlement est une infraction civile que l'on peut faire constater devant le conseil des Prud'hommes pour faire

cesser la nuisance et faire prévaloir ses droits.

Pour faire reconnaître les faits de harcèlement, il faut présenter un commencement de preuves écrites.

Attention :

La dénonciation calomnieuse ne doit pas être prise à la légère ; le dénonciateur est en effet passible de poursuites. En outre, il peut être licencié pour cause réelle et sérieuse (voire pour faute lourde ou grave).

Il est important de notifier tout acte d'harcèlement par écrit afin de se constituer un faisceau de preuves qui permettra à la justice de reconnaître qu'une situation relève bien du harcèlement.

En effet, la frontière est parfois floue entre un management trop rigide et un phénomène de harcèlement moral caractérisé.

Une fois le cadre posé, chaque participant a fait part de son expérience.

À partir de ces cas concrets, Maître RACLET JOSSE a prodigué des conseils pratiques pour faire cesser la situation que subissaient les différents intervenants.

Lorsque l'on pense être victime de harcèlement, il ne faut pas hésiter à se rapprocher de professionnels qui peuvent aider à l'arrêt de la nuisance, notamment un délégué syndical si l'entreprise en est pourvue ou à défaut, un délégué du personnel.

Il faut mobiliser des forces autour de soi pour faire prévaloir ses droits dans la mesure où il est très difficile d'apporter la preuve du harcèlement.

Un signalement peut être également fait auprès de l'Inspection du Travail qui fera un rappel à la loi à l'employeur incriminé. La saisine du Conseil des Prud'hommes demeure une des dernières solutions pour obtenir la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur. La démission faisant perdre les droits à indemnisation chômage n'est pas conseillée.

Concernant la procédure de prise d'acte de la rupture du contrat du fait de l'employeur suite à des conditions de travail désastreuses, celle-ci est à mener conjointement avec l'assistance d'un avocat.

Notre partenariat avec la *Maison Colucci*

Nous avons récemment interviewé Jean-Marie ANTILOGUS, directeur adjoint de la Maison Colucci de Longjumeau, où nous intervenons depuis l'année 2004.

Depuis combien de temps travaillez-vous à La Maison Colucci, et quel est, brièvement, votre parcours ?

Je suis directeur adjoint de ce centre social depuis le mois de novembre 2005. Auparavant, suite à l'obtention d'un Diplôme Universitaire et Technologique Carrières Sociales, j'ai été plusieurs années animateur et coordinateur d'actions sociales au sein d'une Maison de la Jeunesse et de la Culture.

Pouvez-vous présenter brièvement votre structure ?

La Maison Colucci est née d'un projet associatif en 1993. Elle est devenue municipale en 1999 et reçut à la même

période l'agrément de centre social et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Notre centre social propose de nombreuses activités sociales et culturelles, centrées sur l'enfance (accompagnement scolaire, centre de loisirs...), la famille (psychologues familiaux de l'association APASO) et la mixité sociale et intergénérationnelle (permanences d'habitants du quartier et de la ville dans le cadre du projet écologique et social « Graine d'habitants », rencontres collectives, aide aux départs en vacances de familles, réseau d'échanges de savoirs...).

Pouvez-vous nous parler de la teneur du partenariat avec Nouvelles Vues ?

L'intégration des permanences hebdomadaires de *Nouvelles Vues* au sein de la Maison Colucci constitue un service de proximité essentiel, qui évite à de nombreuses personnes du quartier de se rendre en mairie pour leurs démarches admi-

nistratives.

En outre, un certain nombre d'usagers sont en demande de conseil juridique. Ces permanences génèrent donc une fréquentation régulière, plus ou moins dense selon les périodes¹.

D'autre part, *Nouvelles Vues* organise avec le centre, des « relais locaux » qui permettent à la population locale de participer à des réunions collectives d'information et de mieux appréhender leurs droits. Ces actions s'inscrivent donc tout à fait dans le projet de la Maison Colucci et du lien social que nous essayons de développer.

1. Avant de collaborer avec *Nouvelles Vues*, la Maison Colucci avait déjà fait l'expérience d'une permanence d'écrivain public, qui avait permis d'identifier des besoins réels sur le quartier. Pour Marie-France BALU, animatrice du centre, les permanences *Nouvelles Vues*, tenues toute l'année et gratuites, répondent incontestablement à une demande.

La voix des adhérents

Deux nouveaux administrateurs dans le collège des usagers

Suite à l'élection du nouveau Conseil d'Administration, nous avons interviewé deux personnes issues du collège des usagers : Gisèle Sandjon et Gilbert Régent.

Gisèle Sandjon, secrétaire du bureau

Quand et comment avez-vous connu l'Association Nouvelles Voies ?

En 2005, j'ai pour des raisons personnelles été amenée à consulter des médecins. L'un d'entre eux m'a alors poussée à sortir de l'isolement dans lequel je me trouvais et m'a orientée vers la mairie. Celle-ci m'a alors fourni une liste d'associations, dans laquelle figurait *Nouvelles Voies*. A l'époque très fragilisée, ce nom avait l'allure d'une promesse d'espoir, qui me séduisit immédiatement. En outre, les permanences proposées se trouvaient dans un centre social de Clamart, tout près de chez moi. J'ai alors très vite rencontré Candice Reynaud, qui

fut, après mon médecin, la première personne à m'écouter réellement.

Cette rencontre a généré chez moi un véritable déclic, me permettant par la suite de ne plus vivre recluse. Lorsque Candice partit de Clamart, j'ai continué d'être suivie par l'un de ses collègues, qui prit en charge mon dossier.

C'est donc l'accueil de Nouvelles Voies qui vous a le plus marquée ?

Oui, en effet ; bien qu'aucune solution juridique n'ait été possible dans mon cas, j'ai grandement apprécié le travail des responsables de permanences et la qualité de leur écoute. J'ai trouvé un véritable soutien, qui m'a permis de sortir du silence et d'un sentiment d'exclusion, de retrouver le goût de la vie en communauté. Grâce à l'Association, j'ai pu reprendre confiance en moi et en la vie. Suite à cette rencontre, j'ai réussi à aller au-devant des gens et d'autres associations. Restée en lien étroit avec *Nouvelles Voies*, je rends visite régulièrement aux intervenants de Clamart.

Pourquoi avoir décidé d'adhérer, et de vous investir davantage en devenant membre du Conseil d'Administration ?

J'ai décidé d'adhérer il y a environ 2 ans, afin de soutenir à mon tour cette Association. Bien qu'étant dans une situation précaire, il me semblait naturel d'apporter une contribution à son travail, d'autant plus que le montant de l'adhésion, d'un montant de 20 euros annuels, me paraît vraiment dérisoire, et bien légitime.

Je me suis présentée au CA afin de pouvoir davantage m'engager et agir en connaissance de cause, en comprenant le fonctionnement interne de l'Association. Ayant moi-même été demandeuse et bénéficiaire des services de *Nouvelles Voies*, et étant initialement juriste de formation, je pense en effet pouvoir contribuer positivement aux réflexions menées par le Conseil d'Administration sur les actions sociales à mener.

Bout d'chemin n°7

Bulletin trimestriel de l'Association

Nombre de tirages : 200

Coordonnées de nos 4 locaux :

Nouvelles Voies

Siège social : 4 avenue Robert Schuman
92360 MEUDON LA FORÊT
Tél. : 01.46.01.02.47
Fax : 01.46.01.91.05

Antenne de Courbevoie :

50, rue Louis Blanc
01.43.33.78.68

Antenne de Sainte-Geneviève des Bois :
77, av. de Brétigny - Bat. Vendée
Tél. : 01.74.06.87.64

Antenne de L'Haÿ Les Roses
119, rue Paul Hochart
94240 L'Haÿ Les Roses
Tél. : 01.49.78.72.97

Site Internet :
www.nouvellesvoies.org
E.mail : contact@nouvellesvoies.org

Gilbert Régent, trésorier adjoint

Quand et comment avez-vous connu l'Association Nouvelles Voies ?

J'ai été abusivement licencié en 2004 par mon employeur. C'est en me renseignant à la mairie de Clamart que l'on m'orienta vers l'association *Nouvelles Voies*. J'ai alors vite obtenu un rendez-vous au centre social du Pavé Blanc. Malgré l'aide que l'on me proposa et étant donné l'urgence de ma situation, j'ai finalement préféré contacter un avocat hors réseau associatif. J'ai toutefois, plus tard, côtoyé de nouveau l'Association suite à ma création d'entreprise (organisation de stages à l'étranger pour étudiants en école de commerce...), et fréquenté davantage l'équipe de *Nouvelles Voies* à l'occasion de groupes d'échange et de relais locaux.

Qu'est-ce qui a particulièrement retenu votre attention ?

Le directeur, Philippe Guilbaud, m'a paru immédiatement très sympathique, et incroyablement disponible. Séduit par la cause qu'il défendait, j'ai pu constater que ce discours engagé et profondément social s'alliait à de réelles compétences.

Par ailleurs, outre l'accompagnement administratif et juridique, l'activité du service des tutelles me semblait très intéressante.

Pourquoi être devenu adhérent et vous être impliqué davantage ?

Je partage tout à fait les convictions et motivations de cette association, dont les actions, qui concernent un très large public, me semblent aujourd'hui primordiales. J'ai donc proposé mes services dès que j'ai pu, notamment en tenant un stand bénévolement au forum des associations de Clamart en 2006.

Comment voyez-vous votre investissement en tant que membre du Conseil d'Administration ?

En tant qu'entrepreneur, je suis déjà décisionnaire et suis régulièrement amené à penser l'élaboration de projets. Ainsi, je crois pouvoir apporter des connaissances et savoir-faire à l'Association, et travailler de concert avec des gens dont j'estime les valeurs. Enfin, il faut dire que l'atmosphère de *Nouvelles Voies* est vraiment conviviale et son équipe très agréable !

